



TROC & PUCES

Ti An Holl – Pouldergat (29)

Dimanche 17 janvier 2027

FICHE D'INSCRIPTION

à nous retourner

à **Douarnenez Natation, 6 allée de la Sainte Croix 29100 DOUARNENEZ**
avec le paiement et une copie de pièce d'identité recto verso en cours de validité

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel. Portable :

Adresse e-mail :

Professionnels . N° R.C. : _____

Date et lieu de délivrance : _____

Particuliers . Nature et n° pièce d'identité : _____

Date et lieu de délivrance : _____

Nature des objets exposés : _____

Je demande la réservation de :

	Tarif	Quantité	Prix
Table	5€ le mètre		X 5€ =
Portant (non fourni)	5€ le portant		X 5€ =
			TOTAL €

Attestation sur l'honneur (pour les exposants non professionnels)

Je soussigné(e),

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e) (adresse complète)

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait àle.....

(Signature)

RÈGLEMENT DU TROC & PUCES du 17 janvier 2027 à Pouldergat, organisé par :

Douarnenez Natation – 6 allée de la Sainte Croix 29100 DOUARNENEZ

1 - Il est ouvert en priorité aux particuliers qui souhaitent vendre ou échanger des objets dont ils n'ont plus l'emploi et qu'ils possèdent en toute propriété.

La vente de service n'est pas autorisée.

2 - En aucun cas, l'association organisatrice ne peut être tenue responsable de la provenance ou de la qualité des objets exposés. Les objets appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse qu'en cas de vols ou autres préjudices.

3 - Une autorisation parentale sera exigée pour toute personne mineure.

4 - Les exposants professionnels, antiquaires, brocanteurs doivent être en règle avec la législation commerciale en vigueur et avec tout règlement qui concerne directement leur activité. Les professionnels de la brocante peuvent s'inscrire dans la limite des places disponibles.

5 - Les enseignes à caractère politique, syndical ou religieux sont interdites sur les emplacements.

6 - Aucune réservation ne sera prise en compte sans la fiche d'inscription et le paiement. Aucun remboursement ne sera effectué en deçà des 8 jours précédant la date de la manifestation.

7 - Les chèques, libellés à l'ordre de **Association Douarnenez Natation**, ne seront encaissés qu'après la manifestation. Ils ne seront en aucun cas rendus ou remboursés.

8 - L'installation est possible à partir de 7 heures du matin jusqu'à 8h45. Les emplacements sont attribués par l'association suivant l'ordre chronologique des inscriptions et selon les contraintes liées à l'organisation. Le choix des emplacements ne peut être remis en cause. Les emplacements restés vides à 9h00 pourront être ré-attribués. Dans la mesure des places disponibles, les retardataires pourront être acceptés sous réserve du dossier d'inscription complet. Une pièce d'identité sera exigée lors de l'installation.

9 - Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9h00 et à ne pas remballer avant 18h00.

Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement lors de son départ.

10 - L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation ou nuire au bon fonctionnement de la journée sans dédommagement ni indemnité. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment. En cas d'annulation par l'organisateur, un remboursement des frais engagés pourra être effectué.

11 - La vente de boissons et d'alimentation est exclusivement réservée à l'organisateur.

12 - Les commerces ou activités de services ne sont pas acceptés.

Le fait de renseigner et de signer la fiche d'inscription vaut acceptation de ce règlement.

L'organisateur

Contacts : **Hélène** – 06 62 21 39 29

Didier – 06 31 78 63 20